

Où est la vérité ?

Mémoire

Projet pipeline Saint-Laurent
(Ultramar)

Par

Martin Scott

Présentation de l'auteur

Martin Scott : Jeune Agriculteur diplômé de l'Institut de Technologie Agro-Alimentaire de St-Hyacinthe en Technologie du Génie Rural en 1991. Bref, une mouche sur le dos d'un éléphant aux yeux d'Ultramar, qui s'interroge sur les conséquences à court, moyen et à long terme de la loi 229, que le gouvernement a accordé à cette multinationale pour permettre la construction d'un oléoduc reliant Lévis à Montréal-Est.

Intérêt au projet

Mon intérêt face à ce projet est survenue lors d'une soirée d'information dans notre région à laquelle nous étions convoqués par lettre, soit le 22 juin 2005. C'était en fait la deuxième à survenir près de chez nous. La première avait passé assez inaperçue, car c'était là une conférence de presse, dont seuls les élus étaient présents, ainsi que seulement trois propriétaires. Heureusement, mon deuxième voisin, un d'eux, y était.

Par ma présence lors de cette soirée, je me suis vite rendu compte que nos hôtes, les représentants d'Ultramar, avaient omis des informations importantes concernant un bout de tracé (zone chaude de St-Hyacinthe). Ils avaient omis d'inviter des propriétaires concernés et avaient beaucoup de mal à répondre à mes nombreuses et dérangeantes interrogations. Monsieur Louis Bergeron d'Ultramar m'a invité à parler de ce cas à la fin de la soirée. Il faut mentionné que ce bout de tracé problématique, c'est chez nous, impliquant deux de mes voisins. C'est lors de la toute première soirée, qui avait lieu à la fin avril 2005, que mon deuxième voisin a pu visualiser le tracé présenté lors de cette conférence de presse, qui par la suite fut modifié et déclaré manquant pour les soirées suivantes.

Mon intérêt incommensurable n'a toujours pas fait relâche, car deux ans à se battre, c'est beaucoup, mais très peu face à une perpétuité !

Mon 5e arrière grand-père, Andre Kock, un soldat mercenaire allemand était parmi les 30 000 engagés par la Couronne Britannique dans le but de défendre le Canada contre la griffe américaine lors de la "Révolution de 1776 à 1783". Environ 10 000 soldats vécurent au Canada pendant ces 7 années de guerre. Dans notre province, 1300 à 1400 de ces mercenaires partagèrent la vie des habitants. Il se maria et devenu cultivateur. De son fils également cultivateur, mais dans la région de St-Hyacinthe, je suis le septième à prendre le flambeau à la même place avec ma femme et mes trois enfants. Ça c'est une fierté inestimable et je constate qu'après autant de génération, j'ai encore les gènes de combattant !

Ce merveilleux projet vient donc mettre du noir dans notre histoire !

Préoccupations

À une période où le terme “accommodements raisonnables” est à la mode, et que le pourcentage de participation dans nos églises est le même que dans les réunions de l’UPA, c’est peut-être mes ancêtres, une bonne étoile, ou Alain Somnie, le Dieu des nuits mal remplies, qui m’ont très bien guidé dans le dossier.

Par mon intérêt et le fruit de mes recherches, je suis tombé un soir sur un document très intéressant, soit le *Journal des débats de l’Assemblée nationale* du 15 juin 2005, contenant les auditions et l’étude détaillée du projet de loi n°229, loi concernant Pipeline Saint-Laurent.

De nombreuses lacunes s’y trouvent, en voici des exemples:

- Premièrement, j’inviterais les lecteurs à ce moment-ci, à faire la lecture de l’annexe 1 joint à ce mémoire, pour en apprendre un peu sur la loi 229 et son parrain, et porter une attention toute particulière au dernier paragraphe de la journaliste. Cela nous démontre clairement que monsieur Bachand est très conscient de son geste.
- Deuxièmement, ce monsieur Bachand est contradictoire dans ses propos en citant à la journaliste: “Ce n’était pas **un précédent**, d’autres entreprises avaient déjà obtenu ce droit, d’ailleurs consenti par des gouvernements précédents” dans l’annexe 1, et en disant ceci à ses collègues: “ ... et ça c’est fort important, le processus de consultation, puisqu’il y a des précédents qui ont été créés par Ultramar compte tenu de leur façon de procéder comme citoyen corporatif aussi ...” . Il rajoute ceci un peu plus loin dans sa présentation: “Je vous rappelle que le gouvernement du Québec avait accordé déjà un tel pouvoir d’expropriation. Donc, il y a un **précédent de créé pour ce même... qui avait été créé pour ce même projet, à Pipeline Interprovincial Québec Inc., en 1992, ...**” . Pourtant, monsieur Louis Forget mentionnait à son tour dans le bulletin d’information 1, qu’Ultramar a envoyé aux propriétaires concernés, qu’il n’y avait pas de **précédent** de créé. Répondait-t-il à des lettres ouvertes publiées dans les journaux mentionnant **ce précédent** ?
- M. Bachand mentionne également que c’est d’intérêt public et qu’il affirme maintes fois: “... du projet de loi d’intérêt privé n°229, ... le projet de loi d’intérêt privé, ... à moins que le promoteur ne se soit vu accordé le pouvoir d’expropriation au terme de la loi privé.”, et de nombreuses fois encore ces paroles sont prononcées par lui ainsi que tout les autres intervenants présents.
- Il mentionne ceci: “ En terminant, M. le Président - pour ne pas vous réveiller - en terminant, je souligne que le gouvernement du Québec considère que le nouveau projet Pipeline Saint-Laurent est tout aussi valable que cette pièce législative lui est nécessaire.

- Il mentionne également: “ Je crois qu’il est dans **l’intérêt public, honnêtement**, d’accorder le pouvoir d’expropriation à Ultramar, en vue de la construction du Pipeline Saint-Laurent, et je propose, M. le Président, que l’Assemblée nationale adopte **le projet de loi privée n°229**. Merci de votre patience, M. le Président.”
- Voici d’autres paroles qui peuvent induire la population en erreur ! Dans les communiqués, les journaux et à la radio, on nous a dit que la construction du pipeline est pour relier la raffinerie de Lévis aux installations de Montréal-Est, et les élus, les journalistes ainsi que les portes-paroles de l’UPA vendaient l’idée au public en mentionnant que c’était pour éliminer la bombe roulante qui est l’Ultratrain, tout en sauvant des émissions de gaz à effet de serre . Voici les paroles de monsieur Bachand suivantes: “ **Bien qu’Ultramar continuera de faire appel à tous les moyens de transport actuels utilisés, camion-citerne, train conventionnel, navire, train-bloc, l’ajout du pipeline permettra à Ultramar d’ajouter de la souplesse à ses expéditions de produits finis.**” , et “ **Avec ce pipeline, Ultramar pourra ainsi sécuriser ses...(?) et avoir une autre alternative pour le transport de ses produits.**”
- Allons voir maintenant un article publié dans La Presse Affaires du 21 février 2006 où l’on peut lire ceci: “ **Fini l’Ultratrain** N’empêche. La mise en service du pipeline **viendrait remplacer une fois pour toutes le fameux Ultratrain** de la pétrolière dont l’utilisation est constamment remis en question par les autorités lors d’incidents ferroviaires, comme celui de la semaine dernière.” et “ Quant à la voie maritime, autre solution évoquée par l’APAAF, Ultramar la rejette d’emblée. N’oublions pas que la circulation maritime est difficile en hiver alors que nos installations portuaires sont exploitées au maximum avec l’importation de produits pétroliers, assure monsieur Forget. **Il faut dire que le projet s’inscrit également dans un plan de développement visant à approvisionner le sud de l’Ontario. Car avec la fermeture de la raffinerie de Pétro-Canada à Oakville, la voie est presque libre pour Ultramar. La pétrolière entend profiter de cette embellie ontarienne pour augmenter la capacité de sa raffinerie de Saint-Romuald, qui produira prochainement 260 000 barils d’essence par jour. D’autant plus qu’à partir de la métropole, la pétrolière pourra profiter du changement de sens du pipeline Trans-Nord qui relie Montréal et Cornwall, en Ontario. Propriété de Shell, Esso et Pétro-Canada, l’oléoduc coulera désormais de Montréal vers Cornwall, pour satisfaire les besoins du marché du sud de l’Ontario, qui croît plus vite que celui du Québec et de l’Est du pays.**” (Voir annexe 2)
- Voilà l’erreur de monsieur Forget qui lui causera des ennuis. En dévoilant la véritable intention à ce journaliste, qui est d’être les premiers à aller fournir le marché hors province, ils se retrouveront donc avec un pipeline transfrontalier, soumis à la réglementation de l’Office National de l’Énergie, lors d’un raccordement. Hors, le fait qu’Ultramar et l’UPA se sont permis de modifier la réglementation de l’ONÉ, comme par exemple de travailler le sol à une profondeur maximale de 40 cm au dessus du pipeline plutôt que de 30 cm,

comme le mentionne la réglementation, l'agriculteur malchanceux ira se défendre du mieux qu'il le pourra en apprenant à ses dépens ce que signifie le mot "insouciance" dans la définition d'une faute lourde, tout comme le cas de monsieur Ferland à l'émission *La Facture* à l'automne 2005. Monsieur Forget mentionne dans le reportage que la faute incombe entièrement au Ferland en étant responsable du pompiste qui lui, a défoncé le réservoir d'acier hors normes d'Ultramar avec la baguette de bois. Voici comment ces sornois s'en lavent les mains en utilisant uniquement l'article 14-74 du code civil. **VOYEZ MAINTENANT L'IMPACT AUPRÈS DE L'ASSURANCE ! (Portez attention aux annexes 3)**

- Donc, la stratégie d'Ultramar est de mentionner à l'Assemblée nationale et à la population que le pipeline est construit au Québec, **en prétextant qu'il n'est pas soumis au règle de l'Office national de l'énergie, quoique le Québec est toujours une province du Canada, donc, n'échappe pas à ces règles.** Mais ici au Québec, c'est un peu différent, prétendent une trop grande quantité de québécois, un peu mêlés politiquement. C'est donc pour ça que, le temps qu'on cherche notre identité, les plus fins abusent du système pour exploiter les richesses québécoises et les vendre aux multinationales étrangères, mais en nous exploitant !
- Je cite donc les paroles de Louis Forget extraites du Journal des débats pour appuyer mon opinion: " Est-ce que le pipeline va se faire cette fois-ci? ... Oui il va se réaliser, si on peut le faire à l'intérieur des fenêtres qu'on s'est donnés, parce que l'entreprise à les moyens financiers aujourd'hui de le faire. **Actuellement, nous avons l'engagement de la haute direction de Valero, comme d'Ultramar ici, au Canada, que le pipeline va se réaliser si nous obtenons toutes les approbations réglementaires**".
- Je rajoute un autre point. Pour la première fois on voyait le visage du président d'Ultramar, monsieur Jean Bernier, lors de la signature de l'entente-cadre avec l'UPA, dans l'édition du 2 novembre 2006 de *La Terre de chez nous* (annexe 5), et dans *La Presse* du 8 novembre 2006 (annexe 6). On peut y lire dans l'article de La Presse ceci: " Par ailleurs, M. Bernier a vanté les avantages du nouveau pipeline qu'Ultramar veut construire entre sa raffinerie de Lévis et son terminal de Montréal-Est. Celui-ci, d'une longueur de 240 km, **serait appelé à remplacer les navires et trains-blocs qui transportent actuellement les produits pétroliers.**" Souvenez-vous de la phrase de M. Bachand citée plus haut !

C'est comme ça que l'on s'y prend pour nous en passer !

Notre puissant monopole syndical qui est l'UPA aurait-il oublié sa raison d'être ?

(Voyez l'annexe 4 , qui a été publiée dans *Le richelieu Agricole* du 16 décembre 2006 et dans *Le Courrier de St-Hyacinthe* le 10 janvier 2007)

Donc, si je reviens sur les paroles de monsieur Bachand citées au deuxième point de la section Préoccupations: “ ... puisqu’il y a des précédents qui ont été créés par Ultramar compte tenu de leur façon de procéder comme citoyen corporatif aussi ...”, cette façon de procéder contourne l’organisme fédéral créé pour réglementer la construction et l’exploitation des pipelines au Canada.

- On peut lire dans le livre “*La réglementation des pipelines au Canada*” de l’ONÉ ceci : “Les Canadiens et Canadiennes ont un rôle important à jouer dans le processus de l’ONÉ. Avant de rendre une décision au sujet du projet d’une société, l’ONÉ tient à connaître le point de vue des personnes ayant un intérêt dans ce projet. Il veut s’assurer d’avoir pris connaissance de toutes les opinions afin de concilier les intérêts en présence”
- De plus : “une société pipelinère désireuse de construire, de modifier, de vendre ou de cesser d’exploiter un pipeline doit d’abord demander, et obtenir, l’approbation de l’ONÉ”. L’ont-ils fait ?
- On peut lire également : “ L’Office national de l’énergie a produit le présent guide pour répondre à vos questions. Il vous aidera à comprendre le processus de réglementation auquel la construction de tout pipeline est assujettie”.

Y a-t-il exception pour le Québec ?

- Il incombe à l’ONÉ d’examiner tous les aspects du projet pour déterminer si le pipeline est conforme à l’intérêt public.

Dans cette dernière phrase, est-il mentionné qu’il en est la responsabilité d’un député et un comité ad hoc de trancher la question auprès de l’Assemblée nationale à savoir s’il s’agit de l’intérêt public ou privé ?

Ce ne sont que quelques points cités ici, car la totalité du contenu de ce document est tout aussi important. Les articles de lois décrivant les droits des expropriés s’y retrouvent.

Il semble que certains éléments d’informations ne nous ont pas été fournis ou présentés de façon partielle !

Donc, après la lecture des points précédents, j’ai le sentiment que nous valons plus qu’une mouche aux yeux de l’ONÉ, contrairement aux yeux d’Ultramar, ainsi qu’à ceux de l’UPA, qui s’est donné un trop grand pouvoir en remplaçant cet organisme fédéral de réglementation, qui est à la fois un Tribunal en cas de litiges.

Je m’interroge à savoir si les 43 000 km de pipelines en Amérique du nord, dont faisait souvent référence monsieur Louis Bergeron dans ses communiqués et en première partie d’audience, ont été négociés par l’UPA ?

Par une belle journée de magasinage du temps des fêtes en décembre 2005, mes guides m'inspirent à nouveau. J'empoigne ce jour là une revue, dans le bas d'un rayon. Cette revue, *L'Actualité* de janvier 2006, contenait un article de 7 pages intitulé *La Guerre du méthane*, écrit par Jean-François Gazaille, et qui suscita beaucoup de réaction sur le site internet de cette revue. On y lisait en gros titre; “ **Un proche de Georges Bush a dit souhaiter la construction de Ports Méthaniers au Canada, car la Nouvelle-Angleterre n'en veut pas. Comment répondre autrement à la demande croissante?**”

J'apporterais du même coup d'autres paroles de monsieur Claude Bachand extraite du Journal des débats; “ **Il est important de ne pas retarder le projet Pipeline Saint-Laurent car la disponibilité de la main-d'oeuvre spécialisée sera limitée à compter de fin 2008, alors que des projets de Gazoduc -et ça c'est un élément important - pour les futurs ports méthaniers seront réalisés.**”

Pourquoi monsieur Bachand a-t-il tenu ces tels propos ?

Je garderai en mémoire longtemps ce moment inoubliable que j'ai vécu lors d'une manifestation de l'apPAF au bureau de monsieur Bachand , le 7 mars 2006. Ce dernier sortit donc à l'extérieur pour se présenter auprès des manifestants. Arrivé au moment de se serrer la pince, je lui montrai ses propres paroles soulignées au marqueur, qu'il avait prononcé devant l'Assemblée nationale. Sous le regard attentif du journaliste Yves Charlebois du journal *La Terre de chez nous*, très bien positionné pour saisir sur le fait, le langage corporel spontané d'un visage en moment de perturbation, celui-ci capta le tout avec son appareil photo. Ce fut un beau moment pour moi !

Dans l'article, on y voit comment on nous exploite au dépend de nos voisins dans les projets gaziers, et que les promoteurs s'y prennent de la même façon qu'**Ultramar**, en plus de fournir une preuve de plus, que ceux-ci sont **sournois** en utilisant l'argent comme appât mais la gardant pour eux.

Je m'interroge à savoir comment a-t-on déterminé le choix de la firme d'expert mandatée à la réalisation de l'étude d'impact, de façon transparente ?

Il faut préciser que les quatre personnes présentes à l'Assemblée nationale pour demander un passe-droit à notre gouvernement, de dire madame Rita Dionne- Marsolais à l'opposition, étaient : M. Louis Forget, vice-président des Affaires publiques et gouvernementales d'Ultramar, M. Bruno St-Laurent, consultant à Pipeline Saint-Laurent Ultramar ltée, M. Alain Lalonde, avocat Associé de Goldwing Lafleur et Henderson, ainsi que M. Pierre-Yves Michon , ingénieur forestier de **Groupe conseil UDA inc.** .

Il faut préciser aussi que de nombreuses étapes ont été franchies avant cette demande auprès du gouvernement , comme les avis aux MRC, aux municipalités, à l'UPA, aux députés. Ultramar a communiqué avec les principaux gouvernements, groupes environnementaux, et plusieurs d'entre eux ont été rencontrés, de dire M. Bachand .

Par l'attitude de l'UPA, en répondant dans les communiqués qu'elle n'est pas contre le projet, sans avoir consulté ses membres, mais les confrontant devant les faits accomplis, il est évident que l'on assiste à une situation abusive de celle-ci auprès de ses membres, en voyant les résolutions rejetées plus haut dans cette hiérarchie, par les représentants des Fédérations régionales que l'on aperçoit sur la photo de l'**annexe 5**.

Pour justifier mes affirmations, voyez en **annexe 7** que le Président de l'UPA, Laurent Pellerin était informé du dépôt de projet de loi à l'Assemblée nationale, **lui qui prononçait ces paroles une quinzaine de jours avant la demande de la loi privée 229**. S'il avait voulu défendre le territoire agricole, comme l'est son mandat, et respecter ceux qui n'ont pas le choix de le payer très grassement, avec son puissant lobby, il aurait bien pu mentionner au gouvernement qu'il commettait **une erreur en accordant cette loi**, et surtout, **ne pas rejeter les résolutions mentionnées plus haut, demandant d'amener sa grosse boîte à faire des pressions auprès du gouvernement pour l'abrogation de cette loi 229**.

Il est quand même étonnant, que la responsable du dossier Pipeline Saint-Laurent à l'UPA, madame France Beaudry, **ne connaissait pas** en date du lundi 8 janvier 2007, sa **collègue experte en communication, madame Éliane Hamel**, que l'on peut voir en **annexe 8**, et qui pourtant malgré son nouveau poste, **était bien au département des communications de l'UPA au 31 octobre 2006, comme le démontre l'annexe 9**.

N'est-ce pas bizarre que cette experte en communication est incapable d'obtenir une liste des quelques 680 propriétaires touchés et de leur faire part de ce qu'elle mentionne dans ce journal en annexe 10 ?

Madame Beaudry était justement envoyée avec un de ses collègues, le 8 janvier 2007, dans le but d'aller rassurer les deux agriculteurs inquiets, à la tête d'une pétition, comme le démontre le texte. **Préféraient-elles s'ignorer ? Peut-être que la responsable de ce moins beau dossier est incompétente, elle qui m'avait pourtant convoqué avec mon dossier à une rencontre en sa présence avec madame Maria Labrecque-Duchesneau, en début septembre 2005 à l'ITA de St-Hyacinthe**. Cette dernière est à la tête de l'association "Au coeur des familles agricoles", ayant pour mandat de s'occuper de la détresse psychologique en milieu agricole. Des gens s'inquiétaient pour moi. Je les remercie d'ailleurs !

Un point que j'ai retenu de cette rencontre est que madame Beaudry m'a conseillé de ne pas mettre le dossier dans les mains des médias car "les journalistes se trompent des fois". Madame Labrecque-Duchesneau me mentionnait, elle, d'un ton utilisé lorsque l'on ne veut déranger un poupon dans son sommeil, "de ne pas impliquer l'UPA là-dedans, et que j'étais impliqué dans quelque chose de gros". Pour ce qui est de l'ampleur du dossier, je suis conscient depuis le début, mais pour faire valoir mon point de vue, j'avoue qu'il est difficile de ne pas prononcer ces trois lettres !

Je m'interroge à savoir au fait quel était le principal objectif de cette rencontre ?

Et bien après vous avoir dit tout cela, dois-je imiter le geste de monsieur Bachand, soit de retirer mon nom et numéro de téléphone du bottin pour les mêmes motifs qu'il invoque ? (Voir annexe 1)

Je joins également l'**annexe 11 , 12 et 13**. La première lettre fut publiée le 24 août 2005 dans *Le Courrier de St-Hyacinthe*, et curieusement, sur 6 ans d'archives disponibles sur le site www.lecourrier.qc.ca, la date du 24 août 2005 est **la seule manquante**. Pour ce qui est de l'annexe 12, si vous cliquez sur sa date de parution, soit le 23 novembre 2005, il sera marqué "**impossible d'afficher cette page**", la semaine précédente et la suivante également.

Il est important de spécifier que le site a été paralysé au 9 novembre plus de deux mois, le temps, possiblement, de songer a une solution pour éviter deux espaces manquants sur le même sujet.

Curieusement, après avoir dénoncé ceci à la seule réunion d'information que l'UPA de St-Hyacinthe a tenue pour informer les gens sur le projet, en collaboration avec les 6 syndicats de base concernés, et que probablement par erreur, l'expert en communication responsable de poster l'invitation a omis d'inviter des gens concernés, le site du journal local s'est mit à jour le lundi suivant cette réunion tenue le jeudi 20 avril 2006, mais avec le résultat mentionné précédemment.

Pour ce qui est de l'annexe 13, cette lettre devait suivre celle du 23 novembre, dans l'édition suivante, de m'affirmer deux personnes de ce "doyen des journaux français d'Amérique". Mais non !

Il faut spécifier que ce journal était en lien sur le site internet de l'apPAF.

Qu'est-ce qui était dérangeant dans cette lettre ?

Qui use de son pouvoir de filtrage auprès des différents intervenants ?

Comment se prennent les décisions au niveau local, régional et provincial ?

Qui nous fournira des réponses clairs ?

Contraintes

La Loi sur l'ONÉ exige que l'on obtienne la permission de la société avant de faire franchir l'emprise par tout véhicule ou équipement mobile. Elle interdit également d'autres activités dans l'emprise dont : creuser, forer, d'installer une fosse, un puits, un pipeline, des fondations, etc., et surtout de conduire un véhicule ou de l'équipement au-dessus de l'emprise si aucune route ou voie publique ne s'y trouve, sans le consentement de la société.

Bien que la plupart des travaux agricoles puissent reprendre sur l'emprise du pipeline, il se peut que l'utilisation de certaines machineries lourdes fasse l'objet de restrictions. La société doit se préoccuper des charges transmises au pipeline sous l'effet de la masse des véhicules et de la machinerie lourde, du risque de formation d'ornières ou de compactage du sol et de toute réduction de l'épaisseur du sol recouvrant le pipeline. Les véhicules lourds qui croisent le pipeline peuvent endommager son revêtement ou la canalisation elle-même. **Les dommages inoffensifs à première vue peuvent causer des problèmes plus tard.**

Bref, nous ne sommes plus chez nous et sommes responsable chaque fois que nous traversons cette emprise.

Comment départir les responsabilités ?

Après avoir connu une courte période de froid hivernal, ma radio locale annonçait la fermeture d'une artère principale de St-Hyacinthe, le 7 mars 2007, causée par la 34e rupture du réseau d'aqueduc à survenir depuis janvier 2007. Les gens d'Ultramar répondraient à ceci en disant qu'on ne peut faire de comparaisons. Et bien, sachez que ce n'est pas la couche de revêtement enduisant la conduite qui permet d'éviter les effets néfastes de la gelée. Nous n'avons qu'à constater l'état de nos routes ici au Québec, ainsi que nos viaducs qui commencent à s'effondrer après seulement 25 années d'existences.

C'est quand même osé de croire qu'il n'arrivera rien avec ce pipeline pendant de très nombreuses années !

Pour ce qui est des fuites de pipelines, mon dossier en compte un bon nombre. Il faut noter que la compagnie Ultramar possède également des experts en communication, mais probablement aussi compétents que ceux de l'UPA, qui savent véhiculer l'information à leur avantage. "Tout est dans la communication" m'avait déjà dit monsieur Louis Bergeron, chargé de projet chez Ultramar.

Une telle fuite serait catastrophique ! (Voir documents joints à ce mémoire)

Je termine l'énumération de contraintes. Portez attention aux mémoires des autres intervenants, qui ont également, une histoire tout aussi intéressante que la mienne. Ils énuméreront à leur tour de nombreuses contraintes.

Suggestions

Le 14 novembre 2006, la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe tenue une soirée d'information dans le but de dévoiler le contenu de l'entente-cadre UPA-Ultramar. Je suggérais donc à ces messieurs de s'acharner, avec autant d'enthousiasme que prennent les agents de liaisons pour obtenir une signature de notre part, auprès du Ministre des Transports, pour qu'il partage avec vous une emprise existante; soit dans l'emprise de l'autoroute 20 ou entre les deux voies de l'autoroute 40. Je leur proposais également d'utiliser la loi 229 au cas où il serait récalcitrant !

Ces deux tracés Québec-Montréal présentent plusieurs avantages que voici : il n'y aurait pas d'arbres à couper, pas de maisons à déplacer, pas de réseaux de drainage à réparer, pas de frais de pertes de récoltes, pas d'indemnité et ainsi de suite. Il suffirait juste un peu de bonne volonté de leur part et quelque peu de phragmite à couper. Les services d'urgence seraient rendus très rapidement sur les lieux en cas de fuite, pour ainsi limiter les dégâts, comparativement à une fuite qui surviendrait en milieu agricole dont le réseau de drainage contribuerait à répandre le produit toxique sur une très grande superficie, en contaminant la nappe phréatique qui n'appartient pas plus à l'UPA qu'aux élus.

Notez que la voie fluviale du St-Laurent est une solution très sécuritaire, et créerait le même nombre d'emploi que le pipeline une fois construit. Une fuite dans l'eau est grave mais facilement récupérable comparativement à une fuite dans le sol, comme le montrait le reportage du déraillement survenu l'été 2006 à Charrette. Le porte-parole du CN mentionnait que sur l'eau le déversement était entièrement récupérable, mais plus loin, le sol était contaminé jusqu'à 15 mètres, et ce irréparable.

Le 16 novembre 2006, lors d'une même soirée d'information, mais cette fois-ci à Ste-Eulalie, et après s'être fait proposer la même suggestion, un expert en communication de l'UPA présent à ces soirées, ayant pour mandat d'animer l'assemblée, et par la collaboration d'une sténotypiste également présente dans l'assistance, décida de faire parler une de ses marionnettes. Il écrit donc la lettre en **annexe 14**, qui reprenait mes propos mais de façon plus officielle, en l'expédiant à monsieur Louis Bergeron ainsi qu'à la ministre déléguée aux transports et à Mme Martine Mercier, première vice-présidente générale à la Confédération de l'UPA.

Il faut noter que cette dernière était présente à chacune de ces assemblées car elle était l'invitée représentant l'UPA dans cette entente-cadre.

Il faut également mentionner que monsieur Louis Bergeron, lors de la soirée d'information du BAPE à Ste-Julie, le 29 novembre dernier, mentionnait à l'auditoire qu'il y avait seulement St-Hyacinthe qui demandait à ses membres de ne pas signer, car dans les autres Fédérations concernées, tout était beau. Je lui ai donc demandé, la lettre en main (annexe 14), s'il avait reçu cette lettre ? Il l'avait bien reçu. Je lui demande alors pourquoi ce président n'a pas dit un seul mot la veille à Drummondville pour venir à la rescousse des membres de son patelin inquiets ? Question troublante !

Cet expert en communication me transmet un langage corporel significatif, à la fin de la soirée du 14 novembre à St-Hyacinthe, en m'attribuant une poignée de mains de type "étau". C'est probablement encore par l'effet d'une force supérieure que , dès le lendemain, on m'apporta la définition entre les mains.

Dans le livre d' Allan et Barbara Pease, intitulé " Comment le langage du corps révèle vos émotions", on y décrit les différents types de poignées de mains.

Voici la définition du type "étau": Mode de salutation courant chez les hommes d'affaires, qui révèle un désir de domination dès le début d'un entretien. On commence par présenter la paume de la main et on serre une première fois la main de l'autre en la faisant descendre. On enchaîne ensuite avec deux ou trois autres pressions tellement ferme qu'elles peuvent bloquer la circulation du sang dans la main de la personne que l'on salue. **On y recourt évidemment pour remettre l'autre à sa place, mais aussi lorsqu'on se sent inférieur et qu'on redoute sa domination.**

Je me demande au juste quel était son message ? Mais je sais que mes nombreuses interventions dérangent monsieur Bergeron, qui lui est incapable de retenir ses signes évidents d'un langage corporel en situation trouble, ses collègues également, ainsi que, tant mon UPA local que madame Martine Mercier. Celle-ci me répondait qu'il n'y a pas de bénévolat à Longueuil, en lui posant la question : " Qui a négocié cette entente-cadre ?, est-ce le comité Ultramar ou la Confédération" ? La Confédération . **Cela signifie qu'ils sont payés pour négocier nos conditions de viol !**

Notez que ce qui différencie une relation saine, qu'elle soit sexuelle ou d'affaires, d'un viol, c'est le consentement !

À mon avis, rien ne sert de dépenser beaucoup d'argent pour calculer les gaz à effet de serre ainsi économisés, car l'augmentation de production importante de barils de pétrole par jour, raffiné et dépensé où que ce soit, ne viendra qu'empirer la situation, et ça devient catastrophique et très URGENT D'AGIR, comme le démontre les nombreux reportages, ces temps-ci à la télé ! Lorsque M. Bush demande au Canada de quintupler la production d'éthanol et de sables bitumineux d'ici peu, Ultramar devra aussi quintupler ses expéditions ! **Nous avons tout ce qu'il faut pour être capable de lire entre les lignes !**

Donc à vous d'en juger chers commissaires !

Conclusion

Le vendredi 6 avril 2007, un reportage au bulletin de nouvelles TVA du midi nous démontrait une fuite d'un produit toxique, soit un liquide rouge nommé bauxite survenue à l'usine Alcan, produite par le bris de la conduite transportant ces rejets jusqu'au lac Rouge servant à entreposer ceux-ci. Il se serait écoulé deux heures avant que l'on intervienne en fermant les vannes et que la compagnie déploie son plan de mesure d'urgence. Ce qui n'est pas très rassurant, c'est que la journaliste nous disait dans le reportage que les gens du ministère de l'environnement ont mentionné qu'il serait impossible de ramasser la fuite de liquide rouge coulant dans la rivière Saguenay car la fuite serait répandue sur une trop grande superficie. C'est très inquiétant !

Lors de la première partie d'audience publique à Plessisville, à 13:30h le 20 mars dernier, monsieur Bergeron débutait avec la présentation de l'étude sur la voie fluviale. Il devait dénigrer cette option en faveur de la construction du pipeline. Lorsque Monsieur Lafond a posé la question suivante: "Quelle est la capacité des navires utilisés présentement par Ultramar ?" monsieur Bergeron a répondu après un petit moment d'hésitation en tonnes. M. Lafond posait la sous-question: "Ce qui fait?", il a dit " 90 000 barils par jour".

Curieusement, dans le résumé de l'étude d'impact qu'Ultramar a envoyé aux propriétaires concernés et dans les publications auprès du public, il est mentionné que 50 000bpj sont expédiés de Lévis à Montréal; soit un volume quotidien de 40 000 barils depuis les années 2000 expédiés par trains-blocs. On peut y lire que depuis les années 2000 également, Ultramar fait aussi appel aux navires côtiers pour expédier environ 10 000 barils par jour de produits raffinés . J'aurais tendance à croire qu'un petit mensonge supplémentaire pour camoufler la véritable intention, qui représente des milliards et des milliards au bout d'une perpétuité ... Un gars s'essaye !

J'aimerais que vous lisiez chers commissaires l'article publié dans la revue *Producteur Plus* de mars 2007 aux pages 12 à 15. Ainsi, dans *Le Coopérateur agricole* de avril 2007, un article de Nicolas Mesly sur les problèmes que vivent les agriculteurs de l'Alberta avec les pétrolières peut influencer votre jugement. Ce journaliste vient tout juste de contacter l'apPAF pour écrire à notre sujet. Il a mentionné qu'il en avait long à dire. À suivre !

Il existe d'autres alternatives ! De cette façon, nous sommes pris en otage !

Sur ce, bonne décision chers commissaires !

Martin Scott